Janvier 2021

Egliseneuve d'Entraigues

Bulletin municipal n°25

Egliseneuve d'Entraigues

Communauté de communes du Sancy

Informations pratiques

URGENCES

Pompiers : 18 ou 112 (pour l'Europe)

Samu : 15

Gendarmerie : 17

Centre anti-poisons : 04 73 26 09 09

EDF : dépannage sécurité : 0910 333 063

Enfance maltraitée : 119

SOS Amitié : 04 73 37 37 37

Vol carte bleue : 04 54 42 12 12

MAIRIE

Tél. : 04 73 71 90 13

Bureau ouvert au public
Lundi : 9h-12 h - 14h-16 h
Mardi : 9h-12h
Mercredi : 9h-12h - 14h-16 h
Jeudi : 9h-12h
Vendredi : 9h-12 h - 14h-16 h

Permanences des élus :

Lundi, mardi et vendredi 10h - 11h30 Eliane Goy
Mercredi : 11h - 12 h Lucien Andraud
Jeudi : Didier Cardenoux
Samedi : 11h - 12h M. Le Maire ou ses adjoints
sur rendez-vous

ÉCOLE : 04 73 71 95 77
Cantine scolaire : 04 73 71 35 43

Députée : Laurence VICHNIEVSKY
laurence.vichniesky@assemblée-nationale.fr

Sous-Préfet : 04 73 89 07 76

Conseillers Départementaux :
Lionel GAY : 06 50 51 55 77

ADMR ABRI Cézallier-Sancy :
Anne Valette : 04 73 71 91 78

Pharmacie : Claire Beghein : 04 73 71 91 37

Communauté de Communes du Sancy
6 avenue du Général Leclerc
63240 Le Mont-Dore -
Tél. : 04 73 65 24 48

SERVICES DE PROXIMITÉ :

Médecins (Besse) : 04 73 79 50 68
Corinne SUDRE
Fanny TESTARD
Marina TOURNADRE
permanence à Egliseneuve tous les lundis, mercredis et vendredis consultations ou sur rendez-vous

Sandrine DI MIGLIO : 07 68 70 89 22

Sophie ROBINNE (médecin homéopathe) : 07 64 08 88 63

Cabinet d'ostéopathie (Besse) : 04 73 89 68 78
Clément Chaput
Pascal Ferrand
Julien Pascal
Marion Planeix

Kinésithérapeutes :
Marcel Blanquet : 04 73 79 54 19 (Besse)
04 71 78 53 07 (Condat)
Mathieu Castellarin : 04 73 79 51 45 (Besse)

Clotilde Bahin : 04 73 84 17 84 (Besse)

Dentistes(Besse) :
Sophie Brionnet : 04 73 79 58 09
Fanny Jarsaillon : 04 73 79 58 09

Didier Cardenoux : 04 73 79 50 67

Infirmiers :
Hélène Phelut : 06 32 14 02 49 (Egliseneuve)

SSIAD Besse : 04 73 79 52 82

SSIAD Condat : 04 71 78 40 00

Cabinet Vétérinaire : 04 73 71 94 67
Didier Rousseau
Méloé Tronche

Déchetterie de Besse RD 978 Chiloza : lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H
Mardi de 8 H à 12 H et de 14 H à 17 H. Fermé le jeudi. 04 73 79 53 16
Ramassage des objets encombrants : réservés aux personnes …..
Ligne régulière des Autocars André LR 108 (04 71 78 00 49) : lundi, mercredi, vendredi.
Départ Égliseneuve d'Entraigues 10:00 **Arrivée Clermont-Fd** : Gare SNCF 11:20—Gare Routière 11:30
Départ Clermont-Fd Gare Routière 16:45, Gare SNCF 17:00—**Arrivée Égliseneuve** 18:14
(Lundi et mercredi)
Gare Routière 18:15—Gare SNCF 18:30, **Arrivée Égliseneuve** 19:45 (Vendredi)

Le mot du Maire

Chères Égliseneuvoises, chers Égliseneuvois,

Nous voici au terme de cette année qui aura été marquée par l'épidémie de COVID et les mesures sanitaires qui ont grandement perturbé notre vie.

Chacun, à sa façon, à travers les confinements et les mesures de distanciation sociale, a participé à l'effort commun nécessaire pour freiner la propagation de la maladie. Ce sont les professionnels qui sont les plus impactés, en particulier les bars et restaurants, que nous espérons voir rouvrir au plus vite.

Souhaitons que 2021 voie la situation revenir à la normale progressivement pour nous retrouver lors des manifestations habituelles et au sein des associations.

Cette situation a également compliqué les actions communales. Outre les festivités et réunions associatives réduites au minimum, les travaux programmés se sont réalisés avec beaucoup de retard : voirie, aire de camping-car, rénovation du réseau d'eau.

Il est, de plus, difficile de se projeter en 2021 ; nous essaierons de profiter des subventions disponibles grâce aux plans de relance afin de financer les projets que nous envisageons : réhabilitation de logements à l'école, rénovation du gîte des Rivaux, aire naturelle de camping.

Il convient toutefois de veiller à l'équilibre de nos finances, les baisses successives des aides publiques ayant réduit nos possibilités d'investissement.

Le conseil municipal reste naturellement à votre écoute, notamment si vous rencontrez des difficultés liées à la crise actuelle.

Je tiens à remercier les élus qui s'impliquent autant qu'ils le peuvent dans leurs nouvelles fonctions. Je remercie aussi le personnel communal qui assure au mieux la bonne marche de votre quotidien, à l'école, à la cantine, au foyer logement jusqu'à sa récente fermeture ; je souligne l'effort particulier des agents techniques pour assurer le déneigement lors des récentes intempéries. Toute ma gratitude également à notre secrétaire pour son dévouement et son efficacité.

A l'heure de cette nouvelle année, toutes ces personnes se joignent à moi pour vous présenter tous nos vœux de santé, prospérité et bonheur, espérant que nous puissions retrouver sans trop tarder notre « vie d'avant ».

Bonne et heureuse année 2021 !

Votre maire,
Didier CARDENOUX

La vie communale

L'intégralité des comptes rendus de CM est consultable en Mairie

Extraits de compte rendu du Conseil Municipal – 8 juillet 2020

BUDGETS PRIMITIFS 2020.

Avant de commencer la présentation, le Maire rappelle les règles et les principes fondamentaux qui réglementent l'élaboration d'un budget communal.

- **A- BUDGET PRINCIPAL** : Présenté par Monsieur le Maire, il est proposé après avis de la commission « finances-budget » réunie le 25 juin dernier et s'établit comme suit :

- **Vote du Budget** : Ce dernier, approuvé par 9 voix pour et 1 abstention, s'équilibre comme suit :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 581 799.00 €
Dépenses et Recettes d'Investissement : 294 437.00 €

En dehors des dépenses en « restes à réaliser » qui s'élèvent à la somme de 122 614 €, les dépenses d'investissement concernent essentiellement :

- Signalisation 4 816.00 €
- Grosses réparations en bâtiments 2 000.00 €
- Réparation de la toiture du préau de l'école 28 320.00 €
- Etanchéité de la toiture du garage de la poste 10 000.00 €
- Voirie 2020 58 140.00 €

- **VOTE DES TROIS TAXES :**
  Le Conseil approuve la proposition faite à la commission des finances et du budget par Monsieur le Maire, et par 9 voix pour et 1 abstention, il est décidé de ne pas augmenter les taux.

TAXES	TAUX 2019 (%)	TAUX 2020 (%)	PRODUIT 2020
HABITATION	15.73		92 021.00
FONCIERE BATIE	18.20	18.20	78 042.00
FONCIERE NON BATIE	27.33	27.33	56 491.00

- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS** Les attributions ci-dessous sont votées à l'unanimité :
  Comité des fêtes 800.00 €
  OCCE (Coopérative Scolaire) 1 000.00 €
  Les Amis d'Egliseneuve 360.00 €

ACIER	80.00 €
Anciens Combattants	240.00 €
Le Bouchon et le Buron	800.00 €
Club de l'Amitié	405.00 €
Société de Chasse « La Montagnarde »	225.00 €
Association pour le don du Sang	90.00 €
La Farandole du Temps	160.00 €
Collège de Besse	150.00 €
La Mémoire des Marchands de Toile	405.00 €
Judo	200.00 €

- **SUBVENTION D'ÉQUILIBRE DU BUDGET COMMUNAL AU BUDGET ASSAINISSEMENT** :
  A l'unanimité il est décidé de voter une subvention d'équilibre au budget ASSAINISSEMENT d'un montant de 9 750 €.

- **SUBVENTION D'ÉQUILIBRE DU BUDGET COMMUNAL AU CCAS :**
  A l'unanimité, il est décidé de voter une subvention d'équilibre au budget du CCAS pour un montant de 317 €.

- **B – BUDGET EAU** :
  Vote du Budget : Ce dernier approuvé à l'unanimité s'établit comme suit :

  Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 121 923.00 €
  Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 269 184.00 €

  Ces travaux d'investissement correspondent à des travaux de grosses réparations et à des travaux de résorption de fuites sur le réseau.
  Les travaux de résorption bénéficient d'une aide de l'agence de l'eau « Adour Garonne » à hauteur de 50 % ainsi que d'une subvention de la part du Conseil départemental du PDD de 40 %.

- **SUBVENTION DU BUDGET DE L'EAU AU BUDGET PRINCIPAL**
  Sur proposition du Maire, le Conseil, à l'unanimité décide que la somme de 40 000 € sera versée par le budget de l'eau au budget principal pour participation à la rémunération du personnel qui assure l'entretien du réseau d'eau.
- **PRIX DU METRE CUBE D'EAU** :
- A l'unanimité, il est décidé d'augmenter le prix du mètre cube pour l'eau de 0.05 €. Ce dernier est fixé à 1.10 € le mètre cube. Cette tarification entrera en vigueur lors de la facturation 2020.

C – BUDGET ASSAINISSEMENT :

- **Vote du Budget** : Ce dernier, approuvé à l'unanimité, s'établit comme suit :

  Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 48 596.00 €
  Dépenses et Recettes d'Investissement : 41 173.00 €

D – BUDGET DU CCAS :

Avant de voter le budget, il convient de constituer le nouveau bureau et à l'unanimité, il est décidé de nommer quatre membres comme suit :

- Eliane GOY
- Danielle HUGUET
- Véronique PISSAVY
- Méloé TRONCHE

- **Vote du Budget** : Ce dernier est approuvé à l'unanimité et s'établit comme suit :
- Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 657.00 €
- **Location de la cave du CCAS** : Après avoir pris connaissance de la correspondance de Monsieur Philippe MOINS demandant à louer la cave, propriété du CCAS, il est décidé, à l'unanimité, de lui accorder cette location moyennant un loyer annuel de 240 € payable par semestre à compter du 1er juillet 2020.

E – **BUDGET *DU LOTISSEMENT DU PRÉ DE GENDRE :***

- *Vote du Budget* : Ce dernier est approuvé à l'unanimité et s'établit comme suit :
  - Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 39 692.00 €
  - Dépenses et Recettes d'Investissement : 74 774.00 €

Extraits de compte rendu du Conseil Municipal – 27 août 2020

FERMETURE DU FOYER LOGEMENT :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la situation de la résidence autonomie qui compte une dizaine d'appartements. Cette dernière, actuellement occupée par trois résidents, connaît un faible taux d'occupation depuis de nombreux mois, ce qui grève lourdement le budget communal. Aux difficultés rencontrées pour trouver de nouveaux locataires s'ajoutent celles de la mise aux normes de la structure qui prévoient de mettre en place au plus tard le 1er janvier 2021 « un socle de prestations minimales et notamment une accessibilité à la totalité du bâtiment, l'installation d'un coin cuisine dans chacun des studios, un accès aux moyens de communication et la mise en place d'un dispositif de sécurité apportant au résident une assistance par tous moyens 24h/24h ». Au regard des éléments ci-dessus évoqués et notamment des travaux importants nécessaires pour conserver le statut de Résidence Autonomie qui ne peuvent être supportés par la commune, il est décidé par neuf voix pour et deux abstentions, de prononcer la fermeture de la Résidence Autonomie au 31 décembre 2020.

Il est décidé de mener une réflexion sur l'aménagement des studios du rez-de-chaussée. En effet, l'installation d'un coin cuisine pourrait permettre le maintien de quelques personnes âgées et la location à de plus jeunes personnes désireuses de s'établir à Égliseneuve.

TARIFS AIRE DE CAMPING-CAR :

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer comme suit les tarifs de l'aire de camping-cars :

- électricité : 4 € / 24 h
- eau : 2 € / 100 mm / 100 litres
- stationnement : 4 €
- taxe de séjour 0.60 €/personne

Ces tarifs sont applicables à compter du 1er septembre 2020.

FERMAGES 2020 :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que chaque année, il convient d'encaisser les fermages dus par le GAEC DE LA COMBECHAVE, Monsieur Jacques GILBERT et Madame Jacqueline CHAUVET.

A l'unanimité, il est décidé d'établir les montants des fermages comme suit :

Le montant du fermage annuel pour 2020 dû par le GAEC DE LA COMBECHAVE s'élève à la somme de :
517.71 €

Le montant du fermage annuel pour 2020 dû par Madame Jacqueline CHAUVET s'établit comme suit :

- Pré de Gendre 107.50 €
- Pré des Rivaux 535.92 €
- Pré de la Mage 78.16 €

Le montant du fermage annuel pour 2020 dû par Monsieur Jacques GILBERT s'établit comme suit :

- La Longeix 288.40 €

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT AGRICOLE (STRATÉGIE FONCIÈRE DÉPARTEMENT/CCMS) :

La Communauté de Communes du Massif du Sancy et le Conseil départemental du PDD ont mis en place depuis mai 2019 une animation foncière agricole ayant pour objectifs d'œuvrer au maintien de l'agriculture sur le territoire et de consolider et pérenniser les exploitations agricoles existantes. Dans ce cadre, trois missions sont développées et la mise en œuvre de ces actions s'appuie sur un réseau de référents agricoles. Il est donc demandé aux élus de procéder à la nomination d'un délégué et le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de nommer Monsieur Lucien ANDRAUD en tant que référent agricole ;
- **DIT** que la Communauté de Communes du Massif du Sancy et le service « Agriculture et Forêt » du Conseil départemental seront destinataires de la présente décision.

SIEG : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ :
Après avoir pris connaissance du projet mis en objet, le Conseil, à l'unanimité décide :

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente décision ;
- d'autoriser l'adhésion de la commune d'ÉGLISENEUVE D'ENTRAIGUES au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité des contrats des segments C2, C3, C4 et C5 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement ;
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune d'ÉGLISENEUVE D'ENTRAIGUES, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Ecole :** au 3 juillet dernier, les effectifs pour la rentrée 2020 étaient de 13 élèves. A ce jour, 5 nouvelles inscriptions portent les effectifs à 18 élèves. Ce flux s'explique par l'arrivée de deux familles : une sur notre territoire et une autre sur la commune d'Espinchal.

Extraits de compte rendu du Conseil Municipal – 15 octobre 2020

DEMANDE DE LA COMMUNE DE SAINT GENÈS CHAMPESPE – RENFORCEMENT EN EAU POTABLE DU RESEAU :
Monsieur le Maire donne lecture d'une correspondance de la commune de Saint-Genès Champespe qui rencontre des difficultés récurrentes d'approvisionnement en eau potable et précise que toutes les sources qui alimentent la commune susvisée sont situées sur notre territoire communal. Des résultats de prospection annoncent une possibilité de ressource en eau sur une parcelle de section de la Renonfeyre. A l'unanimité, il est décidé de donner un accord à la demande de forage sur la parcelle cadastrée E 170, propriété de la section de la Renonfeyre.

EMPRUNT :
Dans le cadre du financement des travaux de voirie, d'étanchéité du garage de la poste et de réfection de la toiture du préau de l'école, il est décidé, à l'unanimité, de demander au Crédit Agricole l'attribution d'un prêt de 70 000 € au taux fixé à 0.36 % et dont le remboursement s'effectuera en dix années par échéances constantes annuelles.

RÉCUPÉRATION DE LA TAXE OM 2020 AUPRÈS DES LOCATAIRES :
Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de récupérer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2020 selon le calcul ci-dessous :
Base d'imposition X taux de la taxe 2020 (12.42 %) = montant à recouvrer.

SARL Epicerie Maire-Baduel	189.00 €
Christian GREGOIRE	90.00 €
Jean-Baptiste LOURS	90.00 €
Paulette et Max LACHAIZE	130.00 €
Alain BLAVIGNAC	122.00 €
Bureau de Poste	185.00 €
Audrey MOREL et Géraud GALVAING	103.00 €

CANDIDATURE AU CONCOURS DÉPARTEMENTAL 2021 DES CHEVAUX DE TRAIT :
Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, il est décidé de donner un accord de principe à la candidature de la commune pour recevoir le concours des chevaux de trait en 2021. La candidature ne sera effective qu'après avoir calé les différentes modalités.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE POUR DES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU :

Le Maire informe l'Assemblée que l'Agence de l'eau « Adour Garonne » a relancé un appel à projets en eau potable pour 2021. Les intentions déposées sont subventionnables entre 40 % et 60 %. Il précise que le Conseil départemental subventionne toujours ce type de travaux à hauteur de 40 % et propose de déposer un dossier auprès des organismes précités. Les prévisions globales s'élèvent à la somme H. T. de 161 850 € et il est décidé, à l'unanimité, de solliciter une aide financière à la fois auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne et du Conseil départemental du Puy de Dôme pour l'opération susvisée comprenant les honoraires de maîtrise d'œuvre pour un montant H. T. de 161 850 € comme suit :

Secteur 11 :	18 200 € HT
Secteur 45 :	21 500 € HT
Secteur 47 :	10 400 € HT
Secteur 48 :	24 500 € HT
Section « Pont de Graffaudeix » :	25 000 € HT
4 unités de traitement des eaux :	48 000 € HT
Total travaux :	7 600 € HT
Frais Maîtrise d'œuvre :	14 250 € HT
Au total :	161 850 € HT

- d'approuver le plan de financement ci-après :
- Montant des travaux et honoraires H. T. : 161 850.00 €
- Subvention Agence de l'eau Adour Garonne (40 %) 64 740.00 €
- Subvention Conseil général du PDD (40 %) 64 740.00 €
- Part restant à la charge de la Commune (H. T.) 32 370.00 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à porter le projet et à accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris la signature de l'offre technique et financière – maîtrise d'œuvre avec la SAFEGE).

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION « MAISON DES FROMAGES/PHILIPPE MOINS » :

Dans le cadre de la gestion d'un point de vente de produits régionaux à la Maison des Fromages, il est donné mandat à Monsieur le Maire pour signer le renouvellement de la convention avec Monsieur Philippe MOINS pour l'année 2021 aux mêmes conditions que celles stipulées dans le contrat du 5 mars 2020.

INFORMATIONS DIVERSES

- Sapin de Noël : comme chaque année, un sapin sera implanté sur la place de la fontaine début décembre.

- Plan d'eau : suite à la réunion qui s'est tenue à l'initiative de Monsieur LEROUX de la DDT, il a été constaté qu'il est difficile de réaliser des travaux de soutènement de la route qui longe le plan d'eau d'Entraigues. En accord avec le Département, une possibilité d'enrochement du bas-côté sera étudiée.

- Aire de camping-car : les travaux sont pratiquement terminés mais Monsieur le Maire évoque les difficultés rencontrées avec l'entreprise MAGE et Monsieur BLANCHARD, Maître d'œuvre.

- Dossier EDF : éclairage public : Le 20 août dernier, Monsieur SERGÉ de l'ADHUME, s'est rendu sur place pour nous présenter l'état des lieux énergétique et le schéma directeur d'intervention sur le patrimoine de notre commune. Concernant l'éclairage public, une des actions proposées est, dans un premier temps, de faire le point sur les puissances installées avec le SIEG, pour ensuite ajuster les puissances souscrites auprès d'EDF. Il lui a été donné mandat pour faire le point sur les puissances installées via le site internet de la SEMELEC 63 et les comparer aux puissances souscrites EDF. Au terme de ce travail, Véronique PISSAVY, Danielle HUGUET et Gérard VERDIER sont chargés de contacter EDF pour ajuster les puissances souscrites.

- CONCERT SANCY SNOW JAZZ : Compte tenu de la crise sanitaire, un programme allégé est proposé. Il est donné un accord de principe au projet, étant entendu que la prestation ne sera facturée que si le concert a lieu.
- CONCERT « VOIX ROMANES » : Il est donné un accord de principe au projet de concert des Balkanes qui se tiendra à l'église le 23 juillet 2021.

- Correspondant la Montagne + DDEN : Monsieur Gérard FANDARD souhaitant cesser sa mission de correspondant du journal La Montagne, il est lancé un appel à candidatures. Il en est de même pour le poste de DDEN.

- FIC 2021 : dans le cadre de la programmation des travaux 2021 relevant du FIC, la commission des travaux est convoquée jeudi 22 octobre prochain à 20 H en mairie.

Extraits de compte rendu du Conseil Municipal – 8 décembre 2020

TARIFS DES REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE AU 1er JANVIER 2021 :

Après avoir délibéré et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer les prix des repas à la cantine scolaire comme suit à compter du 1er janvier 2021 :

repas enfant	4.20 €
repas adulte (personnel communal, élus, enseignants) :	
déjeuner	6.50 €
dîner	4.50 €

TARIFS DES LOYERS POUR LES APPARTEMENTS RÉNOVÉS AU GROUPE SCOLAIRE AU 1er JANVIER 2021 :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la fermeture du foyer logement au 31-12-2020 et propose de fixer le montant des loyers des appartements rénovés. A l'unanimité, il est décidé :

- de fixer à 220 € le montant des loyers mensuels des appartements ci-dessus évoqués au 1er janvier 2021 ;
- de fixer à 100 € le montant des charges mensuelles qui comprennent l'eau, l'électricité et le chauffage au 1er janvier 2021.
- de réviser le montant de ces loyers chaque année après communication par l'INSEE du nouvel indice de référence.

AIRE DE CAMPING-CAR - AVENANT :

Après avoir pris connaissance du montant de l'avenant proposé par l'entreprise MAGE pour modification de la masse des travaux et prolongation du délai du chantier de l'aire de camping-car, le Conseil, en l'absence d'éléments précis, décide à l'unanimité d'ajourner ce point.

DEMANDE DES ÉPOUX LECONTE POUR L'ACQUISITION FONCIÈRE D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC AU VILLAGE DU BRUNET :

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

DÉCIDE de céder la partie du terrain communal ci-dessus évoquée dans les proportions mentionnées sur le procès-verbal de délimitation – 209 m2 - à Madame et Monsieur LECONTE Marcel au prix de 2 € le mètre carré.

DIT que le projet fera l'objet d'une enquête publique ;

DIT que les frais de géomètre, d'enregistrement notarié, de parution dans la presse et de commissaire enquêteur restent à la charge du demandeur,

MANDATE le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération susvisée et notamment l'acte notarié.

DEMANDE DE MADAME E. GOY ET DE MONSIEUR S. CHAMOUX POUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE LA SECTION DE CHARJOUX :

Madame GOY, élue, étant concernée par cette affaire ne prend pas part au vote

Après avoir pris connaissance de la correspondance de Madame Eliane GOY et de Monsieur Serge CHAMOUX qui se portent acquéreurs de la parcelle cadastrée C 238 pour une surface de 42 M2, propriété de la section de Charjoux, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable et fixe le prix de vente du mètre carré à 2 €. Il est cependant précisé que l'opération étant soumise à consultation des électeurs, cette dernière ne sera effective qu'après l'accord de la majorité des électeurs de ladite section. Monsieur le Sous-Préfet d'ISSOIRE sera contacté pour convoquer les électeurs.

LOCATION DU CABINET MÉDICAL ANNÉE 2021 :

Après délibération et à l'unanimité, il est décidé de reconduire la convention d'occupation des locaux avec Monsieur Jean-Jacques VERGNE pour la location de l'ancien cabinet médical sis route de St Genès à raison d'un loyer annuel de 4 000 € et pour une durée de 12 mois à compter du 1er janvier 2021. Il est également décidé de fixer à 300 € mensuels la participation aux charges locatives des occupants comme suit à compter du 1er janvier 2021 :

Docteurs SUDRE, TOURNADRE et TESTARD	200.00 €
Madame Hélène PHÉLUT, infirmière	100.00 €

FIC 2021 :

A l'unanimité il est décidé d'approuver le programme de travaux suivant pour 2021 : Travaux de voirie pour la somme de 16 400 € H. T (chemins des Aveix et du Joignal) et de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du FIC. Les crédits suffisants seront inscrits au budget primitif 2021.

OPÉRATION LANCÉE PAR LA RÉGION « BONUS RELANCE 2020-2021 » :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de l'opération mise en objet, un dossier d'intention a été déposé auprès de la Région qui subventionne jusqu'à 50 % certains types de travaux, notamment la réfection d'appartements à usage locatif. Il évoque également le projet de rénovation du gîte d'étape des Rivaux qui fera l'objet d'une étude plus approfondie au cours des prochains mois. Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

APPROUVE le dossier d'intention déposé auprès de la Région pour :
la rénovation des deux appartements sis au groupe scolaire pour une enveloppe de 83 600 € ;
la rénovation de cinq appartements de l'ancien foyer logement pour la somme de 20 000 €.

- **DIT** que ces opérations ne seront lancées qu'après obtention de la subvention.

SUPPRESSION ET CRÉATION SIMULTANÉES DE TROIS POSTES PERMANENTS D' A. T. T. :

Considérant la nécessité de supprimer TROIS emplois d'adjoints techniques titulaires à temps non complet en raison de la fermeture du foyer logement au 31 décembre 2020.

ARTICLE 1 : Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression de TROIS emplois d'adjoints techniques à temps non complet à raison de :
  - 1 poste à 29/35ème
  - 2 postes à 22/35ème

Le tableau des emplois titulaires à temps complet et non complet est ainsi modifié à compter du 1er janvier 2021

- **Filière : TECHNIQUE** (catégorie C)
  - Cadre d'emplois : ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
  - Grade : ADJOINT TECHNIQUE
  - Ancien effectif : 05
  - Nouvel effectif : 02
- **Filière : ADMINISTRATIVE** (catégorie A)
  - Cadre d'emplois : ATTACHÉ
  - Grade : ATTACHÉ
  - Ancien effectif : 01
  - Nouvel effectif : 01

ET

Considérant la nécessité de créer simultanément TROIS emplois d'adjoints techniques en raison de la réorganisation des emplois générée par la fermeture du foyer logement et des besoins en matière de gestion des régies communales.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création de TROIS emplois d'Adjoints Techniques permanents à temps non complet à raison de :
- 1 poste à 28/35ème
- 1 poste à 14.23/35ème
- 1 Poste à 23.73/35ème

Le tableau des emplois titulaires à temps complet et non complet est ainsi modifié à compter du 1er janvier 2021.

- **Filière : TECHNIQUE**
  - Cadre d'emplois : ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
  - Grade : ADJOINT TECHNIQUE
  - Ancien effectif : 02
  - Nouvel effectif : 05
- **Filière : ADMINISTRATIVE**
  - Cadre d'emplois : ATTACHÉ
  - Grade : ATTACHÉ
  - Ancien effectif : 01
  - Nouvel effectif : 01

PROJET DE RÉNOVATION DE LA STATION D'ÉPURATION DE LA LONGEIX :
Dans le cadre du projet de rénovation de la station d'épuration de La Longeix devenue obsolète, il est décidé à l'unanimité, de confier la maîtrise d'œuvre au bureau d'étude « SAFEGE » et de mandater le Maire pour signer l'offre qui s'élève à la somme H. T. de 11 810.00 € H. T,

TARIFS DES NUITÉES AU GITE DES RIVAUX AU 1er JUILLET 2021 :
Le Maire rappelle que les tarifs des nuitées au Gîte d'Etape « Les Rivaux » n'ont pas été augmentés depuis 2017. En conséquence, une augmentation est proposée et le Conseil, après délibération, à l'unanimité,
DÉCIDE de fixer le tarif des nuitées comme suit à compter du 1er juillet 2021.
Nuitée sans chauffage ……14 €
Nuitée avec chauffage ……18 €
Séjour sans chauffage :……13 €
Séjour avec chauffage ……17 €

PROJET DE MISE EN PLACE D'UN PLU INTERCOMMUNAL AVEC TRANSFERT AUTOMATIQUE DE COMPÉTENCE A LA CCMS :
Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) est un outil essentiel d'aménagement de l'espace et les problématiques s'y rattachant doivent être, dans un souci de cohérence, réglées à une échelle territoriale où elles font sens. La loi A.L.U.R. (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 rend obligatoire le transfert de cette compétence aux Communautés de Communes et aux Communautés d'Agglomération, dans un délai de trois ans après la publication de la loi, c'est-à-dire au plus tard le 27 mars 2017. Dans les trois ans qui suivent la publication de cette loi, les communes membres d'une Communauté de Communes ou d'une Communauté d'Agglomération peuvent, soit transférer la compétence décrite ci-dessus, selon les modalités prévues à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et transformer le P.L.U. en P.L.U.I., soit s'opposer au transfert de plein droit de cette compétence. Les communes doivent se positionner dans les trois mois qui précèdent cette date butoir du 27 mars 2017. Une minorité de blocage composée d'au minimum 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population peut s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU à la Communauté de Communes. Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas opter pour la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, de s'opposer à ce transfert automatique de compétence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :
✓Ne pas opter pour la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.),
✓De s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **CHAUFFAGE A LA MAISON DES FROMAGES :**
  Le système de chauffage de l'ancienne caserne des pompiers sera démonté pour être mis en place à la Maison des Fromages dont le point de vente doit ouvrir aux prochaines vacances scolaires.

- **ABRI-BUS POUR L'ARRÊT COMMUNAL DE LA LIGNE ROUTIÈRE « RIOM-ES MONTAGNES / CLERMONT FERRAND** :
  La Région « Auvergne Rhône Alpes » étant le nouveau gestionnaire des lignes routières, il sera demandé l'implantation d'un abribus à hauteur de l'arrêt de la ligne mise en objet.

****

Le recensement de la population de notre commune initialement prévu en janvier et février 2021 est reporté en 2022.

La vie associative

La « boada » aux ruines du château d'Entraigues

A l'initiative de l'association des Amis d'Égliseneuve, plus d'une vingtaine de bénévoles a participé en juillet dernier à l'élagage et au débroussaillage des ruines du château dans une ambiance plutôt « bon enfant ».
En raison des conditions climatiques et sanitaires le deuxième épisode prévu courant octobre a été annulé et reporté au printemps prochain. En attendant affutez vos outils !

Une fête patronale réussie

Le Comité a tout donné pour maintenir la fête patronale et nous offrir quatre jours de gaieté malgré toutes les précautions nécessaires auxquelles il a été confronté pour faire face aux règles sanitaires imposées. Les jeunes et moins jeunes ont pu profiter des attractions, des concerts, du vide grenier et d'un grand feu d'artifice offert par la municipalité.

Randonnée sur le chemin des Croix

A l'appel de l'association « Les Amis d'Égliseneuve », une vingtaine de « pèlerins » s'est donné rendez-vous au foirail pour un circuit de 5 km sur le chemin des Croix : Eglise, Pont d'Espinchal, Les Angles, site d'Entraigues, Pont Marty, cimetière et croix Mariot.

Croix des Angles restaurée par Jean -François Espèche

Vide grenier

C'est par une journée ensoleillée que s'est déroulé le 4ème vide grenier. Les chineurs étaient au rendez-vous à la recherche de l'objet rare.

Association : « La Mémoire des Marchands de Toiles »

Cette année 2020 a été très particulière pour notre association.

La situation sanitaire actuelle nous a conduit à annuler toutes les expositions que nous avions initialement envisagées. Seule a été accessible l'exposition de la **Maison des Fromages** à **Egliseneuve**, pendant toute la période d'ouverture du point de vente des produits régionaux.

Pour la même raison nous avons décidé de ne pas tenir notre habituelle assemblée générale du mois d'août.

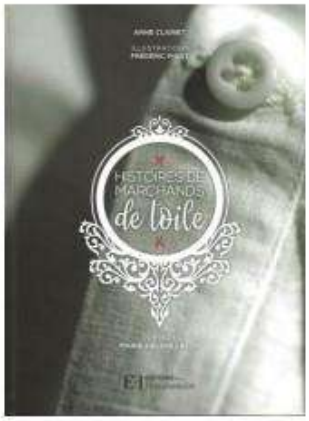

L'année n'a, cependant, pas été complètement blanche. C'est tout d'abord la parution du très bel ouvrage publié par les **éditions de la Flandonnière**, écrit par **Anne CLAIRET**, illustré par **Frédéric PIGOT** et préfacé par **Marie Hélène LAFON** (qui vient d'obtenir le prix Renaudot pour son dernier roman **Histoire du fils**) : '**Histoires de Marchands de Toile'**. Cet ouvrage est disponible auprès de l'association (tél Gérard FANDARD 06 84 74 35 47)

Cette année a également été l'occasion de rendre accessibles un grand nombre de documents à partir de notre site : http://lamemoiredesmarchandsdetoiles.fr. Il est ainsi possible d'avoir accès à l'ensemble des vidéos, mais aussi à des albums photos concernant les moyens de transport des marchands, leurs maisons, des factures de fournisseurs et de marchands, des publicités, les affiches de nos expositions… et de nombreuses autres publications.

Autre document, essentiel, accessible sur notre site : **'Les recensements des Marchands'.** Nous avons consulté les recensements de nombreux villages du Cantal, du Puy-de-Dôme et de la Corréze. Pour chacun d'entre eux nous avons répertorié les marchands recensés (sous différentes appellations) en 1906, 1911 et 1936 et pour certains villages, dont Egliseneuve, les années intermédiaires de 1911 à 1936. Pour consulter cette liste il suffit de suivre les instructions données dans le chapitre correspondant sur le site.

Pour illustrer ces recensements on peut visualiser l'exemple ci-contre concernant une page du recensement d'Egliseneuve en 1931 accessible à partir du lien suivant :

https://www.archivesdepartementales.puy-de-dome.fr/ark:/72847/vta5491121d091e2/daogrp/0/11

On retrouve ainsi la famille Genestoux Sandrin, avec la petite fille Eliane (lilou) très liée à notre actuel maire.

Toutes les remarques et commentaires sont bienvenus sur la messagerie : gerardfandard@free.fr

L'association « LES AMIS d'ÉGLISENEUVE » subit aussi les mesures de confinement.

La sortie au village du BOURNAT et la 19ème JOURNÉE du LIVRE ont été annulées.
Le week-end ACIER des 1er et 2 mai n'a pu nous réunir ; report prévu les 1er et 2 mai 2021. La « BOADA » au château d'ENTRAIGUES du 4 juillet a connu une belle participation ; si les conditions le permettent, la prochaine pourrait avoir lieu le 3 juillet !
La découverte « chemin des CROIX » du 6 août a réuni une vingtaine de participants ; un circuit plus élargi est envisagé l'été prochain.
L'association a participé à la 2ème « JOURNÉE du PATRIMOINE » le 20 septembre en partenariat avec «La Mémoire des Marchands de Toile ».
Ce panneau informatif sur le site du Château d'ENTRAIGUES sera mis en place au printemps.

Le président : **Jean-René TOURNADRE** ; contact : 06 33 87 60 38

Chronique du temps passé

Les Seigneurs d'Entraigues et d'Égliseneuve se sont succédés de 1260 à 1789.

Le premier en avoir fait la liste est le Comte de Rémacle dans son dictionnaire des fiefs de la Basse Auvergne paru en 1941.

Robert Mouly, en a fait une liste plus précise que voici :

1260 : Morin Dubreuil, époux de Maragde

1280 : Perrot de Chaslus, épouse Marguerite Dubreuil

1341 : Robert de Chaslus, épouse Louise Dauphine de St Ylpin

1371 : Robert de Chaslus, épouse Jeanne de Courtenay

1404 : Pierre de Chaslus, neveu de Richard

1430 : Jean de Balsac, épouse Agnès de Chabannes

1453 : Rossec de Balsac, épouse Jeanne d'Alzon

1473 : Robert de Balsac, épouse Antoinette de Castelnau

1503 : Pierre de Balsac, épouse Anne Mallet de Graville

1532 : Claude d'Urfé, épouse Jeanne de Balsac d'Entraigues

1563 : Claude d'Urfé, épouse Françoise de Sugny

1600 : Claude de Crémeaux, épouse Isabeau d'Urfé

1630 : Guillaume de Crémeaux

1662 : Amédée de Crémeaux

1669 : Guillaume de Crémeaux

1711 : François de Malras, épouse Marie de Lastic

1734 : François de Montagnac, épouse Marie d'Yollet

1754 : Claude Etienne de Montagnac, épouse Louise Marie de Rastignas

Jacques BERNARD

CHRONIQUE ÉGLISENEUVOISE

Petite histoire de la place dite de la Fontaine et de ses arbres

Il m'a semblé que l'histoire, au moins récente, de notre village était souvent peu connue. Aussi, l'envie m'a pris non pas de faire œuvre d'historien mais plutôt de chroniqueur et comme il fallait bien commencer en faisant un choix j'ai opté pour la place qui s'étend devant mon habitation.

Cette place, actuellement dénommée « *Place de la Fontaine* », je l'ai connue sous son ancien nom de « Place du marché », mais le nom de « Place du marché aux fromages » lui aurait mieux convenu, son espace étant alors réservé aux producteurs de fromages de saint-nectaire ; ne me fiant pas trop à mes souvenirs, j'ai voulu mieux connaître son « histoire ».

Le cadastre napoléonien, s'il nous confirme son existence, ne nous renseigne guère sur son aspect. Cherchant dans les cartes postales du passé j'ai fini par trouver, sur le site « *Il était une fois Égliseneuve d'Entraigues* », quelques vues que je peux situer comme datant d'avant 1919 et ce pour la raison que la maison Laporte-Bonnaves avait encore en son rez-de-chaussée «*L'union Economique du Centre*», plus connue sous son diminutif de « *L'Union* » et que ce magasin ferma à cette date.

La Place du marché, alors, n'était pas goudronnée et n'offrait pas de rupture de pente. Son importance venait de la fontaine, laquelle avec celle de la place de la route de Saint-Genès étaient les seules sources d'eau potable du bourg et ce jusqu'en 1936 où, sous la mandature du maire Henry Andraud, l'eau courante fut installée. Mais je reviens à mon propos. Je ne sais si auparavant il y avait des arbres autour de la place ou si, comme je trouve sur les photos de l'époque, elle était telle que je l'ai connue en ma prime jeunesse avec seulement six tilleuls :

- **deux devant la maison Laporte, régulièrement taillés par la commune en accord avec le propriétaire de l'époque, Emile Laporte, car plantés à cinquante centimètres de son terrain ;**
- **deux devant le salon de thé « *Chez la Miss* » (?) qui devint par la suite la boucherie de Lucien Lenègre. Les propriétaires actuels ont demandé à la mairie de couper ces deux arbres qui provoquaient des dégradations, leurs racines soulevant leur carrelage. Si je les comprends, je regrette que le non-respect de la distanciation réglementaire ait entraîné leur disparition ;**
- **un cinquième tilleul, qui n'ayant jamais été suivi ni taillé et qui était sis le long de l'ancienne maison de Maître Paul, notaire, avait atteint une taille que l'on aurait pu qualifier de gigantesque puisqu'il dépassait le toit de la maison et avait même, ce qui donna lieu à une question lors d'un rallye papier, un rejeton qui s'était éclos dans la cheminée. Lesquels deux arbres « *père et fils* » disparurent lorsque M. Bourhis, « *l'Américain* », acheta la maison et que le maire de l'époque, le Docteur J. Bernard, remania l'agencement de la place ;**
- **le sixième et dernier, qui existe toujours, ombrageait la terrasse du café du Centre « *Chez Chabreuil* ».**

Est-il utile de dire qu'étant dendrophile, je suis fort marri de ces disparitions en dépit des deux tilleuls plantés par le Docteur J. Bernard lors de sa mandature ?

Fait en notre bonne commune d'Égliseneuve, en l'an de grâce deux mille vingt.

Guy CAGNIANT

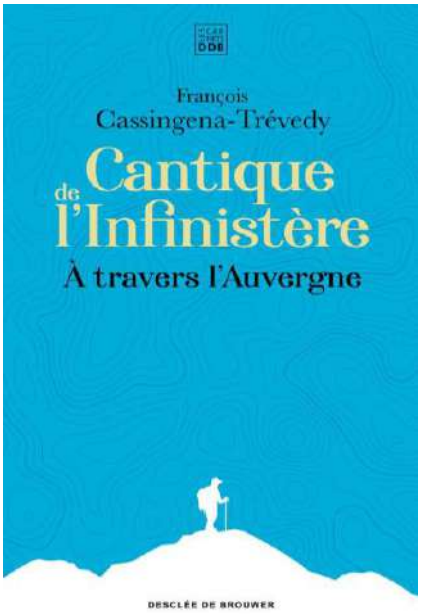

François CASSINGENA-TRÉVEDY, moine bénédictin à l'abbaye de St Martin de Ligugé (Vienne) est également écrivain.

Amoureux de l'Auvergne depuis son enfance et fasciné par le mystère du Cézallier, il effectue à pied, en octobre 2015, la traversée de ce massif volcanique âgé de 8 millions d'années entre Monts Dore et Puy Mary.

Ce livre qui a reçu le Grand Prix Catholique de littérature 2017 est, comme son titre l'indique, un émouvant poème et chant d'action de grâce dédié aux hommes, aux bêtes et à la nature sauvage d'une contrée dont Pascal aurait pu dire : « le silence éternel de ces espaces infinis m'effraie » Pensées, 91.

Entrecoupé de rencontres chaleureuses, ce parcours pédestre de six jours sur les chemins illuminés des premières gelées automnales est bien plus qu'un récit de randonnée : il ouvre aussi l'espace d'une réflexion sur nos désirs et nos manques spirituels dans un univers artificialisé, il est un hommage au monde paysan, il compose une ode au pied qui lentement avance, gravit, permet la découverte d'un horizon ardemment souhaité. Et, à la pause, la main qui écrit entrecroise les fils de chaîne et de trame des pensées du « promeneur solitaire » pour tisser la toile d'un texte qui nous emporte vers les espaces secrets de cet « Infinistère » lointain et pourtant tellement proche de nous.

« Pourquoi s'en va-t-on à pied ? Pour faire alliance...Pour se laver...Pour adorer, là-bas, à l'air libre...Et dans sa légèreté, dans sa gravité d'acte pur, la marche reprend son chemin » écrit-il.

Laissons-nous emporter sans crainte par les mots de F. C-T vers cette « petite Mongolie » auvergnate, terre où les obscurs sortilèges antiques épousent les pures clartés bibliques.

Un lecteur anonyme

Parlons Patois (Parlons Patoué)

La z-acourdalha (Les accordailles**)**

Piare vo bian maridà l'Octavie bel Marselou de cha Brelaud, ma davan chau nà veire.
Piare teustà pa là portà.
Pierre veut bien marier l'Octavie avec Marcel de chez Brelaud, mais avant *il faut aller voir.*
Pierre frappe à la porte

Fonse : Entrà Piare, te peitavem.
Entre Pierre, on t'attendait.

Piare : Bonjou vouzauti !
Bonjour à vous !

Fonse : A pa redouvàd pe le courdou ? Ma te sïà pa embouzàd, l'estable ei bian netià.
Tu n'as pas dégringolé dans l'escalier ? Mais tu ne te serais pas embousé, l'étable est bien nettoyée.

Piare : Erouzamen pre tü ! San taco là drolà demouraià pa tï.
Heureusement pour toi ! Sans cela la fille ne resterait pas là.

Fonse : Ane... tïrà le ban é bévem en canou.
Allez … tire le banc, on va boire un canon.

Piare : E be lau maridem lau joeini ?
Eh bien, on les marie les jeunes ?

Fonse : Chau veire, si béleis prou bei tà drolà.
Il faut voir, si tu donnes assez à ta fille.

Piare : Déjà ei valhentà é jentà, farà énà bounà norà.
Déjà elle est vaillante et belle, elle fera une bonne bru.

Fonse : Là dotà serà bounà ?
La dote sera bonne ?

Piare : Cha nouzautri le drole gardarà là borià é l'Octavie pourtarà son trousso.
Chez nous le garçon gardera la ferme et l'Octavie apportera son trousseau.

Fonse : Dijà Piare ! Creze que tà filhounà plassà bian son tiau, ï poias bélâ le pra de là fon.
Dis Pierre ! Je crois que ta fille place bien son derrière, tu pourrais lui donner le pré de la source.

Piare : M'en vaze, seis tro coupétou.
Je m'en vais, tu es trop gourmand.

Fonse : Peità, peità... n'en chau parlâ.
Attends, attends, il faut en parler.

Piare : N'en parlà, n'en parlà, ï beilarei pa le pra, ma... là férandà qu'ei plenà
En parler, en parler, je ne lui donnerai pas le pré, mais... la férrandaise qui est pleine.

Fonse : Ane marchà. Ma chau pa peitâ pe veire le curà, que chabaion pe faire Pascha davan lau raspan
Allez, marché conclu. Mais il ne faut pas attendre le curé parce qu'on finirait par faire Pâques avant les Rameaux.

Piare : Biau cou ei déjà fait !.
Peut-être c'est déjà fait !
Fonse : Maria, portà là goutà, que trenquem à là sandà de nosti joeni.
Marie, apporte la goutte, qu'on trinque à la santé de nos jeunes.

Pour l'association *« **auvarnhà : patué é tradïsieu de cha nezautrei** » ;*

Contact : J-R TOURNADRE : 06 33 87 60 38

Informations diverses

Une rentrée scolaire dans le calme et la sérénité

18 élèves ont repris le chemin de l'école ce mardi 1er septembre. Pas de pleurs, juste un peu d'appréhension pour les 6 nouveaux arrivants.

Après avoir fait valoir ses droits à la retraite, Gérard Moins a cédé la place à Laura Houtchens, la nouvelle directrice de l'école, qui est chargée les classes du CE2 au CM2. Cécile Fabre-Bazié assure la classe des plus petits, assistée de Patricia et Sabine, les deux ATSEM.

Les travaux de voirie

Chemin de la Manne

Chemin du lotissement de la Longeix

Chemin de Grafaudeix

Les cérémonies de commémoration

14 juillet

11 novembre

Festival des voix romanes

Du 26 juin jusqu'à fin août 2021 (dates qui restent à confirmer) se déroulera dans les églises romanes du Puy de Dôme la troisième édition de ce festival dédié à la voix.

Ces voix romanes seront présentes en l'église Saint Austremoine d'Égliseneuve vendredi 23 juillet 2021 à 20h30.

Vente produits régionaux
(fromage-charcuterie-boissons)

A partir du 15 décembre
jusqu'au 15 mars 2021
ouverture du point de vente de la Maison des fromages du mardi au dimanche
10H -18H (fermé le lundi)

Top départ pour les randonnées thématiques

Comme vous nous l'annoncions dans le précédent bulletin, chacune des vingt communes qui composent la Communauté de communes est en mesure de proposer une promenade en boucle à destination des familles autour d'un thème spécifique.
La signalétique à ce jour n'étant pas encore implantée sur les parcours, ceux-ci peuvent être consultés sur www.sancy.com et via l'application Sancy explorer. L'itinéraire d'Égliseneuve, ponctué par les étapes d'une histoire composée par Martine Blavignac, s'intitule « Des vaches, des hommes et du saint-nectaire ». Le départ s'effectue devant la Maison des Fromages. Divers aménagements ont été installés tout au long de la balade.

Nouvelles enseignes à Égliseneuve

« La Grange »

Commençons par une enseigne plus tout à fait nouvelle, bien qu'encore très récente. Vous avez déjà pu, durant les mois de juin à septembre, vous rafraîchir à la terrasse de son café, sur la place de la Poste, ou partager avec vos amis un repas dans la salle de son restaurant.

Mickael et son épouse Léonnie, gérants de cet établissement, sont maintenant connus de beaucoup d'Égliseneuvois.

Les deux périodes de confinement, dont une juste après leur arrivée, n'ont pas réussi à les décourager malgré les difficultés qu'elles ont ajoutées à celles d'une installation dans ce pays si différent de leur Bretagne natale. Les voilà donc à faire tourner un bar, un restaurant ouvert midi et soir sept jours sur sept en saison, ainsi que la location de quatre chambres d'hôtes (avec bien sûr la table) et de meublés.

« A quelque chose malheur est bon » dit le proverbe : Mickael met à profit ce deuxième intermède de fermeture pour effectuer quelques travaux en vue de rendre plus chaleureux le décor de la grande salle de restaurant et d'aménager le deuxième bâtiment, l'ancienne grange qui fait face à notre boulangerie et a inspiré le nom de l'ensemble, en dortoir pour le gîte d'étape (ouverture prévue au printemps).

Pendant ces travaux l'activité culinaire continue néanmoins : vous pouvez commander des repas à emporter. Il vous suffit de téléphoner au 06 13 53 56 74

- ***une heure avant pour une nourriture de type snack ou kébab,***
- ***un jour avant, le week-end, pour un déjeuner ou dîner plus traditionnel.***

Ce couple dynamique ne manque donc pas d'ouvrage, d'autant qu'à la maison il prodigue ses soins à trois bambins - dont une petite dernière de quelques mois - qui contribueront bientôt, à leur mesure, à soutenir l'effectif de notre école.
Souhaitons-lui toute l'énergie nécessaire à ses multiples tâches.

« Au Chalet familial »

Le célèbre « Café Force » change d'identité, et se nommera très bientôt (en mars si tout va bien) : « Au chalet familial ».

La devise de Jean-Luc et Stéphane, les deux sympathiques créateurs de ce projet, laisse augurer d'un accueil tout à fait chaleureux :

« Bien chez vous, bien chez nous », en somme, comme à la maison. Quelques pièces de cette vénérable bâtisse en témoignent déjà : murs revêtus de bois clair, coussins et fourrures invitant au délassement … Pour éclairer l'ensemble, deux sourires bienveillants qui rayonnent à travers le masque actuellement de mise.

Après les travaux, déjà bien avancés, trois chambres d'hôtes (deux pour couple, une pour couple et enfants) offriront aux visiteurs leur confort feutré et leur décoration originale. A terme le grenier lui-même, dans l'entrelacs de sa charpente, se métamorphosera en chambre étonnante et inimitable.

Les pensionnaires trouveront donc en ce lieu, pour une nuit ou plusieurs, non seulement le gîte mais aussi le couvert, puisqu'ils partageront la table des propriétaires. Les produits servis, issus tout droit du terroir, leur prodigueront une nourriture naturelle et traditionnelle. Quant au randonneur de passage (ou à l'habitant d'Égliseneuve) il pourra faire halte au salon de thé et se réchauffer d'un bon chocolat fumant, ou autre réconfort de son choix.

Nos deux nouveaux Égliseneuvois ne manquent pas d'imagination et nous réservent encore, pour plus tard, quelques belles surprises qui animeront notre village : soirées à thème, randonnées en raquettes (si Dame Neige donne son accord …), voire sauna dans les grands tonneaux de la cave, mais oui !

« Ils rêvent … » direz-vous peut-être. Mais rassurons-nous, ils ne se sont pas lancés le nez au vent. Leurs rêves sont solidement planifiés, ancrés dans la rigueur des chiffres, et leur formation très sérieuse, attestée, nous autorise à penser qu'ils sauront les réaliser, pour notre plus grand plaisir.

Tous nos encouragements les accompagnent !

Le Relais Sancy - un service de la Communauté de Communes Massif du Sancy

Le Relais Sancy labellisé par l'Etat - Espace France Services – regroupe une palette de services à la population :

Accompagnement dans vos démarches en ligne via les sites de nos partenaires :

- ***Pôle Emploi,***
- ***Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Caisse d'Allocations Familiales…***
- ***ANTS (carte grise…)…***

- ***Diffusion et positionnements via les offres d'emploi des employeurs du territoire qui sollicitent notre service (La bourse à l'Emploi du Relais Sancy)***
- ***Diffusion des offres de logement des propriétaires/agences/communes qui sollicitent notre service***
- ***(La Bourse au Logement)***
- ***Permanences physiques ou en visioconférence de nos partenaires :***
  - ***Permanences juridiques gratuites (Juristes, avocats, conciliateur de justice)***
  - ***Centre des Finances,***
  - ***Mission Locale,***
  - ***Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Puy de Dôme,***
  - ***Caisse primaire d'assurance Maladie,***
  - ***Assistantes sociales,***
  - ***Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles…***

Etat civil 2020

Naissances :

FAU Loïs, Jean-Marius

FAUCHER Leyla, Maëlys, Eve

JAFFRÉ Margot, Sophie

MORISSO CAHIER Loïs

Mariage :

RONGIER Laetitia et MAZEYRAT Anthony

Décès :

BUISSON Gérard

CHABREUIL Marcel

CHAMPEIX Louis

CHANTEFORT Claude veuve MICHEL

ECHAVIDRE Irène veuve LENEGRE

GREGOIRE Laurent

MAUGUE Jacques

MORIN Claire veuve LAC

PAILLER René

WINTREBERT Dominique

NÉCROLOGIE

Le 12 juillet 2020 Marcel Chabreuil nous a quittés.
Entré au service de la commune en 1978, il a assuré jusqu'à sa retraite en 2014 les fonctions de garde champêtre. Il a, tout au long de ces années, assuré avec dévouement et efficacité ses missions, tant techniques que de police, restant toujours disponible pour les besoins de la commune.
A travers sa passion pour la chasse, il a également animé la vie communale en présidant la société « La Montagnarde » qu'il dirigea avec rigueur, toujours dans la convivialité.
Il laissera à tous le souvenir de sa gentillesse et de sa disponibilité au service des Égliseneuvois.

Toutes nos pensées vont à sa famille et ses proches.

Directeur de publication : Didier CARDENOUX
Comité de rédaction : Eliane GOY et Danielle HUGUET
Ont contribué : Jacques BERNARD, Guy CAGNIANT, Gérard FANDARD,
Jean-René TOURNADRE et Mairie d'Égliseneuve

La Testeyre

Bureau de l'Office de tourisme : 04 73 71 92 65 – Rez de Chaussée de la Maison des Fromages
Mairie d'Égliseneuve d'Entraigues Tél : 04 73 71 90 13 - Fax 04 73 71 93 98
Courriel : egliseneuve@free.fr